



Procès-verbal du conseil d'administration du 10 mars 2022

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 10 mars 2022 à Paris et en visioconférence.

La séance s'ouvre à 14h30.

Membres présents ou représentés (11) :

- Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- Mme Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, représentée par M. Pascal GOSSELIN ;
- M. Thierry BERTHET, Directeur de recherche au CNRS, UMR 7317 Laboratoire d'économie et de sociologie du travail ;
- Mme Fabienne BLAISE, Professeure à l'université de Lille, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation auprès du recteur de la région académique Grand Est ;
- Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, Professeure à l'université Panthéon-Sorbonne (procuration à M. Pierre SAVY) ;
- Mme Pauline CUZEL, représentante élue des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;
- Mme Marina FORMICA, Professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata" ;
- M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ ;
- M. Christian MASSET, Ambassadeur de France en Italie ;
- M. Pierre SAVY, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR.

Membres absents excusés (3) :

- M. Massimo OSANNA, Professeur à l'Università degli Studi "Federico II" de Naples, Directeur général des Musées au Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo ;
- M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP.

Assistaient également à la séance :

- Mme Anne-Sophie BOURG, responsable du service des publications à l'EFR ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;
- M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
- Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR ;
- Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- Mme Laura PETTINAROLI, directrice des études à l'EFR ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Compte financier 2021 ;
4. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
5. Questions diverses.

* * *

La présidente du conseil d'administration, en ouverture, fait part des inquiétudes que suscite la situation internationale, et de la possibilité, pour les étudiants ukrainiens et russes, d'être accueillis en France.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration.

2. Informations de la directrice

La directrice accueille au sein du conseil d'administration Anne-Sophie Bourg, responsable du service des publications, nommée au 1^{er} février 2022. Elle informe par ailleurs les membres du conseil d'administration qu'elle reste dans l'attente de la notification officielle de la désignation de Serge Sur (Institut de France, ASMP), en remplacement de Philippe Levillain, et, pour le CNRS, de la personne nommée en remplacement de Sylvie Démurger.

La directrice de l'EFR fait par ailleurs part des préoccupations liées à la situation internationale, plus précisément au dramatique conflit déclenché en Ukraine le 24 février dernier. L'École française de Rome n'a pas de collaboration directe avec l'Ukraine, la Biélorussie ou la Russie, mais se tient disponible à accueillir des chercheurs réfugiés, en passant par le programme PAUSE ou tout autre dispositif adapté. Cette question sera évoquée lors du prochain comité des directeurs des EFE. En interne, le conflit russo-ukrainien pourrait avoir des répercussions sur la situation administrative d'un membre scientifique de nationalité russe, dont les possibilités de mobilité vers son pays de nationalité, depuis l'Italie sont dès à présent compromises. Sa demande d'obtention de la nationalité française risque d'être retardée par les difficultés actuelles, et celle du titre de séjour en Italie est encore en cours.

Cette situation n'améliorera par le renchérissement de la vie observé depuis quelques semaines en Italie, notamment de l'électricité, dont les factures ont déjà considérablement augmenté, jusqu'à être quadruplées.

Le deuxième point d'information concerne la crise sanitaire en Italie. Les restrictions sont en voie d'allègement et le quotidien retrouve un cours presque ordinaire. Cependant, l'augmentation des cas de positivité sans gravité a occasionné, en février, de nombreuses absences parmi le personnel de l'EFR, dont celui de l'accueil place Navone, entraînant des difficultés pour assurer la continuité du service et de bonnes conditions d'accueil des chercheurs à la résidence. À quelques problèmes de validité de passe sanitaire arrivant à expiration au cours du séjour pour les boursiers ou les collègues accueillis à la résidence (les délais de validité de la vaccination ne sont pas les mêmes suivant les

pays), ajoutons que pour sortir de l'isolement en cas de contamination, il est nécessaire en Italie de produire un test négatif, ce qui peut se traduire par de longues durées d'isolement. Ainsi, certains boursiers ont dû s'isoler dans leur chambre, où l'EFR a mis à leur disposition un équipement électroménager (frigo, four, etc.) et des livres transportés par navette de la bibliothèque (palais Farnèse) à la résidence de la place Navone.

Le troisième point d'information concerne la mise en œuvre début 2022 des programmes structurants au titre du contrat pluriannuel 2022-2026, ainsi que la poursuite des activités programmées (ateliers de formation, séminaires...).

Le quatrième point concerne l'installation du laboratoire d'archéologie sur le site de place Navone, grâce au réaménagement en fin d'année 2021 de l'appartement de fonction précédemment occupé par un personnel d'accueil, parti à la retraite fin 2019. Ce réaménagement a été rendu possible par la réorganisation complète de la fonction d'accueil en externalisant le service le soir et la nuit à une société de gardiennage. Ainsi, le laboratoire se trouve désormais au cœur même de l'activité scientifique de l'École, car circulent place Navone les boursiers, les membres et les autres chercheurs, ce qui favorise les échanges et toutes sortes d'interactions avec le laboratoire. Les moments de convivialité scientifique (les « 5 à 7 ») peuvent ainsi s'adresser à un public déjà sur le site. Le topographe-géomaticien, recruté le 1^{er} janvier 2022, y est affecté.

La directrice de l'EFR poursuit les points d'information en rappelant le chantier en cours de restauration du palais Farnèse. Conduit en site occupé, il alourdit l'activité au quotidien des personnels de la bibliothèque, qu'elle remercie pour leur implication. Désormais, les travaux sont entrés dans la dernière sous-phase de la via dei Farnesi ; puis à partir de l'été ils se déplaceront sur la via del Mascherone, ce qui entraînera moins de perturbations pour l'EFR car ne s'y trouve aucune salle de la bibliothèque. Par ailleurs, le remplacement des fenêtres au deuxième étage est également en cours. La responsable de la bibliothèque ajoute que le dialogue avec les services de l'ambassade se déroule dans un climat serein.

Le sixième point d'information a trait à l'annonce de la reprise d'un programme d'expositions dans la galerie de place Navone. Actuellement est accueillie, en collaboration avec l'Académie de Hongrie, celle sur des statuettes en terre cuite provenant du site de Medma (Calabre), et les techniques de modélisation. Cette exposition est ouverte jusqu'au 9 avril 2022. Elle est portée par une ancienne chercheuse résidente, Ágnes Bencze, et illustre les retombées d'un accueil de chercheurs résidents après leur séjour à l'EFR. Cette exposition rencontre une bonne couverture de presse.

Pour ce qui concerne les personnels de l'EFR, la directrice de l'EFR présente la responsable du service des publications, Anne-Sophie Bourg, qui a rejoint son poste à Rome le 1^{er} février. Par ailleurs, deux personnes ont pris leurs fonctions au 1^{er} janvier 2022, il s'agit du topographe-géomaticien (voir supra) et de l'assistant de bibliothèque. Deux congés extraordinaires ont été enregistrés au titre de la « Loi 104 » (congé pour assister un membre de la famille) : en bibliothèque (pour un magasinier à temps plein) et au Centre Jean Bérard (pour un personnel administratif, à mi-temps). Une prestation de magasinier sera mise en place prochainement en bibliothèque. Un remplacement à mi-temps est également prévu au CJB.

La directrice de l'EFR informe le conseil d'administration que le dispositif d'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation, dans le cadre du plan national pour les SHS, a été reconduit pour l'année 2022. Pour rappel, pour 2021-2022, deux chercheuses (Isabelle Poutrin, professeur des universités, et Anna Sconza, maîtresse de conférences) sont actuellement accueillies. En 2022-2023, deux autres enseignants-chercheurs seront accueillis : Arnaud Fossier (université de Bourgogne) et Dominic Moreau (université de Lille). Ce dernier a présenté sa candidature, en qualité de maître de

conférences, à un poste de membre lors de la dernière campagne. Or la commission d'admission a souhaité donner la priorité aux candidatures de post-doctorants. Compte tenu de l'intérêt du projet de D. Moreau pour l'établissement et de sa préparation d'une candidature ERC, il lui sera proposé un accueil en délégation, proposition qui a recueilli l'accord de principe du conseil scientifique. En outre, on observe un renforcement du dispositif d'accueil des chercheurs-résidents, le nombre de mensualités prises en charge par l'EFR attribuées passant de 28 en 2021 à 57 en 2022. Ce dispositif inclut également les chercheurs accueillis au titre du soutien à la mobilité internationale (SMI) en partenariat avec le CNRS. Grâce à la délibération votée par le conseil d'administration en juin 2021, l'accueil des chercheurs a été décorrélé de la disponibilité des quatre studios de la résidence place Navone, en introduisant une possibilité de se loger ailleurs à Rome, avec défraiement des frais de logement par l'attribution d'indemnités de nuitées.

Pour ce qui concerne les recrutements sur les postes de membres scientifiques pour l'année 2022-2023, sur 78 candidatures reçues dont 73 recevables, 24 candidats ont été auditionnés, dont 3 maîtres de conférences, pour 7 postes à pourvoir. Le conseil scientifique réuni le 10 mars 2022 a retenu les candidats suivants : pour la période antique, Sophie Hulot et Lou de Barbarin ; pour le Moyen Âge, Adriano Russo et Chloé Tardivel, et, pour les Époques moderne et contemporaine, Thibault Bechini, Édouard Coquet et Aïcha Salmon. La directrice de l'EFR fait remarquer le tarissement des candidatures en histoire moderne et est amenée à considérer les actions qui pourraient attirer des candidatures sur cette période. Un atelier de master pourrait utilement sensibiliser les étudiants masterants, susceptibles de s'engager dans une thèse, à la richesse des fonds romains et italiens pour l'histoire moderne.

La liste complémentaire classée est la suivante : 1. Martino Oppizzi (EMC), 2. Pauline Ducret (ANT), 3. Maddalena Cataldi (EMC), 4. Guilhem Dorandeu (MA), 5. Paola Dolci (EMC), et 6. Pierre Péfau (ANT). La liste complémentaire est composée avec une attention particulière, car des candidats proposés sur liste principale sont susceptibles de ne pas prendre le poste, ou encore des membres peuvent obtenir un emploi pérenne et quitter l'EFR avant le deuxième renouvellement de mandat.

La commission a pris la décision de privilégier les candidatures de jeunes chercheurs, au vu de la qualité des dossiers, et aucun des trois maîtres de conférences n'a été proposé. Une réflexion sera ouverte au conseil scientifique du mois de juin 2022 sur l'ouverture du poste de membre scientifique aux maîtres de conférence, au regard des divers autres dispositifs désormais existants pour accueillir ces chercheurs plus avancés.

Pour l'accueil de chercheurs sous contrat doctoral, la directrice de l'EFR informe le conseil d'administration de la nouvelle procédure de gestion : le ministère versera dans un premier temps la subvention aux EFE et ce montant sera ensuite reversé à l'université concernée une fois le doctorant sélectionné. Ceci implique d'élaborer une convention de reversement et de suivre les versements annuels ; en d'autres termes, ces nouvelles dispositions chargent les équipes d'une procédure et d'une gestion administrative supplémentaire. Une réunion sur le sujet est prévue le 14 avril prochain avec le ministère.

La directrice rappelle ensuite l'effort de l'EFR pour augmenter les ressources fléchées : en 2022, 3 projets sur les 5 déposés ont passé la première sélection dans le cadre des financements accordés par l'ANR. En outre, une journée de promotion de l'EFR en tant qu'institution hôte pour des candidats aux bourses Marie Curie a été organisée le 22 février dernier, en partenariat avec l'Agenzia per la promozione della ricerca europea (APRE). On a décompté une soixantaine de connexions lors de cette présentation en ligne. Les candidats potentiels à une bourse Marie Curie à l'École ont été invités à faire connaître leurs projets. Ceux qui seront retenus pourront participer à un atelier d'aide au montage de leurs projets, organisé en ligne à l'EFR le 31 mai 2022, pour le dépôt en septembre 2022.

Un autre point d'information concerne la réception, pour le Centre Jean Bérard, du pré-rapport d'évaluation du HCERES, à la suite des documents produits et de la visite sur site de novembre 2021. Il souligne la forte implantation locale du centre et sa pleine participation à la reconnaissance de la qualité de la recherche française dans les domaines qu'il couvre. L'appréciation est positive sur la réorganisation des axes comme sur la formation à l'archéologie de terrain. Une recommandation vise à limiter les risques de dispersion eu égard à la variété des activités et à améliorer la programmation des publications. Des éléments de réponse ont été apportés par la directrice du Centre Jean Bérard, dans l'attente du rapport final.

Ensuite, concernant la vie du Réseau des EFE, la directrice informe les membres du conseil scientifique que, conformément au calendrier fixé, la liste des cinq personnalités qui composeront le futur Conseil d'orientation stratégique (COS) a été transmise au ministère, après la récente réunion du comité des directeurs (Nalini Balbir - EPHE, Marie-Louise Bech Nosch - université de Copenhague, Philippe Charlier - musée du quai Branly, Christopher Smith - university of St Andrews, Jean Winand - université de Liège,). Cette liste sera complétée de deux personnalités proposées par la tutelle. Pour mémoire, ces personnalités ont vocation à émettre des recommandations afin de renforcer le rayonnement du Réseau, notamment au-delà des pays d'accueil respectifs des EFE.

Le dernier point d'information regarde la reprise du projet de réforme des indemnités de résidence à l'étranger (IRE) par le ministère, la dernière réunion à ce sujet avec les directeurs des EFE datant du 4 décembre 2019 : le 4 février dernier, les directeurs des EFE ont été convoqués par la tutelle pour prendre connaissance du projet de réforme et de la nouvelle grille applicable qui a suscité un certain nombre d'objections de la part des directeurs. À la suite de quoi les directeurs ont été invités à transmettre des informations chiffrées ainsi que leurs observations. Une nouvelle réunion est prévue le 15 mars 2022.

Y.-M. Bercé s'enquiert du nombre de candidatures de modernistes dans la campagne de recrutement des membres. Il constate également une baisse des vocations en histoire moderne, ainsi qu'une faible représentation de la période historique à l'université au sein du corps des enseignants-chercheurs. La directrice de l'EFR répond qu'on a dénombré 6 dossiers déposés par des modernistes sur 73 au total et, sur les 24 personnes auditionnées, une seule avait pour domaine de recherche cette période ; elle fait le même constat sur un mouvement général d'affaiblissement de la discipline observable au sein des universités. Un membre de première année, L. Martysheva, restera la seule moderniste l'an prochain parmi les membres scientifiques. Il conviendrait d'encourager les étudiants à entreprendre des études d'histoire moderne et à cette fin, de promouvoir, au niveau de l'établissement, des actions de sensibilisation en amont des choix des sujets de thèse.

3. Compte financier de l'exercice 2021

M. Zimmermann, l'agent comptable de l'EFR, indique, en guise d'introduction, qu'un complément de subvention d'un montant de 400 000 euros, dont 200 000 euros intégrés à la subvention pour charge de service public (SCSP) de manière pérenne, a été perçu en fin d'année 2021. Un autre élément de prémisses est le contexte incertain dans lequel le budget initial (BI) 2021 avait été préparé. Une première diapositive met en lumière les chiffres clés du BI 2021, lequel prévoyait 6 840 000 euros en recettes et 7 349 000 en crédits de paiement (CP), créant un déficit d'un montant de 508 000 euros, dont 215 000 euros liés aux financements fléchés. Le BR2 a permis d'affiner les dépenses, tout en constatant une faible variation sur celles-ci. En revanche, une augmentation des recettes, de 231 568 euros par rapport au budget initial, a été enregistrée à cette occasion, soit environ 80 000 euros pour les autres financements, 30 000 euros pour les ressources fléchées, 91 000 euros pour la SCSP et 25 000 euros pour ce qui concerne les ressources propres. Ainsi, au BR2, le déficit a été ramené à 250 000 euros.

En exécution, les crédits de paiement se montent à 7 060 000 euros et les recettes à 7 427 000 euros, générant un excédent budgétaire de 370 000 euros. Ainsi, le taux d'exécution des CP est de 96,4% (contre 95,3% en 2020).

LES DÉPENSES

Est ensuite projetée une deuxième diapositive, sur l'évolution des CP, montrant une augmentation de près de 360 000 euros entre 2020 et 2021, avec une stabilité des dépenses en personnel et une augmentation des dépenses en fonctionnement (240 000 euros) et en investissement (137 000 euros).

Le tableau des emplois retrace la consommation des emplois, prévus à hauteur de 68 équivalents temps plein travaillé (ETPT) au BI mais ramenés à 66 en exécution. Cette différence de 2 emplois s'explique par le report de l'embauche de l'assistant de bibliothèque à l'année 2022 et le remplacement différé sur le poste de topographe-géomaticien, de mars 2021 à janvier 2022. Enfin, l'éditrice en disponibilité durant l'intégralité de l'année 2021 n'a été remplacée qu'un semestre. Pour ce qui concerne les emplois sous recettes fléchées, sur 5,5 emplois, 2 étaient prévus pour le programme Processetti, 2,8 pour le programme Performart et 0,66 ETPT pour le chercheur ayant bénéficié d'une bourse Marie Curie (un emploi pérenne a été obtenu en cours de projet).

Les dépenses de personnels représentent 68% du budget soit 4 817 000 euros. On constate un recul de la consommation de 2,6 ETPT entre 2020 et 2021. Les dépenses au titre du « trattamento di fine rapporto » (TFR), qui concerne le personnel local, se montent à 30 000 euros en 2021 (contre 119 000 euros en 2020). Hors TFR, les dépenses de personnels ont donc augmenté alors que le nombre d'ETPT est en baisse. Outre l'augmentation des allocations familiales (10 000 euros) et malgré les moindres contributions de l'EFR au système de santé du fait de la prise en charge d'absences au titre de la crise sanitaire par l'organisme de sécurité sociale italien, ceci s'explique par l'introduction, en 2021, du troisième échelon d'ancienneté dans les rémunérations du personnel local (coût estimé à 25 000 euros) à l'issue de la signature du contrat collectif du personnel local fin 2021. Sur les recettes fléchées, la variation est de 7 ETPT en 2020 à 5,4 ETPT en 2021 et l'évolution des dépenses correspond à cette variation. Les autres dépenses, constituées notamment des contrats occasionnels, représentent 96 000 euros. Pour le personnel métropolitain, on constate une augmentation de 36 000 euros (majorations familiales à hauteur de 16 000 euros et cotisations patronales à hauteur de 18 000 euros).

La diapositive suivante retrace la part des dépenses de personnel pour la recherche (70%) et pour les fonctions support (30%).

Pour **les investissements**, l'augmentation en 2021 (387 000 euros au total) par rapport à 2020 (250 000 euros) s'explique par plusieurs facteurs. Pour l'immobilier, il s'agit du changement des chaudières du bâtiment de place Navone pour 171 000 euros (y compris l'isolation de la tuyauterie), de la réinstallation du laboratoire d'archéologie place Navone en fin d'année (40 000 euros), et de la réfection de l'accueil dans les locaux de la bibliothèque (19 000 euros). En équipements neufs, le nouveau logiciel de gestion en bibliothèque a coûté 55 000 euros et le matériel informatique 72 000 euros portant sur l'achat de 15 ordinateurs, de serveurs infomove et d'un commutateur pour la virtualisation.

Les dépenses de fonctionnement, par destination, incluent pour deux tiers la recherche (et, partant, un tiers pour les fonctions supports). Pour la formation, l'accueil de boursiers se monte à 155 000 euros (inclus les reports de bourses de 2020 pour 5 000 euros), et les ateliers doctoraux 24 000 euros. Pour la bibliothèque, pour 348 000 euros de crédits ouverts en 2021, 302 000 euros ont été consommés. Certaines factures ne sont pas parvenues en 2021 (12 000 euros), ce qui implique de moindres dépenses pour cette année. Toujours pour 2021, le changement de logiciel de gestion a impliqué une double maintenance, pour permettre le passage d'un système à l'autre (Alma-Primo), à

hauteur de 39 000 euros (environnement documentaire). En gestion, le gardiennage a coûté 60 000 euros, samedis inclus.

Pour la recherche en SHS, les crédits ouverts en 2021 (445 700 euros) ont presque tous été consommés (425 700 euros) : on constate une nette reprise de l'activité pour les rencontres scientifiques et les opérations spécifiques. Le budget études représente 20 000 euros pour les programmes fléchés (ANR Monacorale), et, pour le CJB, 18 200 euros ont été dédiés au programme Feminicon (MSCA).

La diffusion des savoirs repose principalement sur les publications de l'EFR, regroupées en service à comptabilité distincte (SACD). En 2021, 153 000 euros ont été dépensés, pour 27 parutions. Le changement de diffuseurs (de De Boccard à l'AFPUD) a entraîné un changement dans la méthode de comptabilisation (versement des recettes encaissées et refacturation des charges de diffusion). À noter enfin les frais d'affranchissement (24 000 euros) et de stockage des livres (18 000 euros).

Pour l'immobilier, les dépenses de ménage ont augmenté de 20 000 euros par rapport à 2020 (101 000 euros en 2020 contre 122 000 euros en 2021), du fait du retour à l'activité ordinaire. Les dépenses pour les fluides se montent à 73 000 euros (87 000 en 2020).

Les crédits de paiement pour le pilotage ont baissé : pour l'informatique, de 15 700 euros, car on assiste à des dépenses non régulières du fait de contrats passés pour 3 ans. Pour la communication, 12 000 euros ont été consacrés à la mise à jour de la charte graphique, et 8700 euros au site internet de l'EFR. Pour le support, les dépenses sont passées de 221 555 en 2020 à 201 697 euros (dont 103 000 pour le gardiennage du bâtiment de place Navone), notamment du fait de la baisse du prix des maques et du matériel sanitaire (dispositif de protection).

LES RECETTES

La SCSP a augmenté de 491 000 euros pour 2021, y compris pour le financement d'accueil de chercheurs en délégation dans le cadre du plan ministériel pour les SHS.

Les recettes propres ont augmenté de 117 000 euros (444 000 au total) : les inscriptions en bibliothèque y participent pour 14 000 euros, le versement de la moitié du salaire du responsable des publications par la Casa de Velázquez pour 52 000 euros, les loyers payés au titre des logements de fonction (41 000 euros) et les visites des sous-sols de la place Navone pour 8 300 euros. Les produits de l'activité sont principalement composés des ventes des publications et de l'activité d'hébergement. Sur un taux d'occupation en 2021, de 45%, on note que 92% de l'occupation des chambres l'a été par les boursiers, engendrant des recettes pour 72 000 euros. Les ventes de publications ont rapporté 169 000 euros (contre 240 000 euros prévus au BR2). L'indemnité d'occupation du bar attenant au bâtiment de place Navone a rapporté 59 000 euros.

L'EXÉCUTION COMPTABLE

Au BR2, le déficit prévu était à hauteur de 48 615 euros. En revanche, le compte financier de 2021 se conclut avec un excédent de 630 000 euros dû à une augmentation des recettes (dont 400 000 euros de SCSP supplémentaire) et de moindres dépenses (195 000 euros).

La capacité d'autofinancement (963 000 euros) couvre les investissements réalisés en 2021. Le fonds de roulement est abondé de 577 000 euros, qui, en fin d'année, se monte à 3 817 000 euros, soit 206 jours de fonctionnement. Corrigé du fonds de roulement disponible, ce nombre de jours est ramené à 158 jours de dépenses de fonctionnement.

La proposition de délibération est portée à la connaissance du conseil d'administration.

La présidente du conseil d'administration demande si les 400 000 euros incluent l'aide qui avait été sollicitée pour les dépenses de gardiennage. Le représentant du ministère indique que, sur le versement des 400 000 euros, 200 000 euros sont acquis à l'établissement de manière pérenne. Les subventions spécifiques pour les dépenses de sécurité dont les établissements de l'ESR ont la charge pourraient éventuellement être versées en fin d'année de gestion.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte financier de l'année 2021.

4. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

La directrice de l'EFR mentionne en particulier la convention avec le musée archéologique de Reggio de Calabre, pour l'exposition en cours.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration.

5. Questions diverses

La représentante des membres, au nom des fonctionnaires et contractuels publics de l'EFR, procède à la lecture d'une motion, à la suite de l'information qui est parvenue aux personnels sur la réforme des indemnités de résidence à l'étranger (IRE). La représentante des membres demande à ce que la motion soit jointe au procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 mars 2022.

Pierre Savy procède à la lecture d'une motion, au nom des personnels des Écoles françaises à l'étranger, et demande à ce que la motion soit jointe au procès-verbal de la séance du 10 mars 2022.

Pascal Gosselin rappelle le cadre dans lequel s'inscrit ce projet relancé en 2019 mais dont les premiers travaux ont été initiés dès 2006. S'il entend les remarques et prend acte des motions, il précise que ce travail s'inscrit dans une volonté de toiletter des grilles d'IRE avec des dénominations obsolètes dans le cadre propre du ministère de l'enseignement supérieur. Si la grille du CNRS a ainsi pu servir de référence, elle n'a pas été reprise à l'identique et le projet prend justement en compte les particularités des EFE. Par ailleurs, il rappelle que la tutelle n'est fondée à intervenir que sur la grille et n'a aucun pouvoir d'action tant sur le montant des IRE que sur les abattements d'IRE pour les personnels en poste depuis un certain temps. Il insiste sur le souhait du ministère d'aller désormais vite sur cette réforme au regard des prochaines échéances électorales car si tout le projet devait être rediscuté, il ne peut être exclu qu'il s'en trouve dégradé.

La directrice de l'EFR appelle à un travail concerté sur la réforme des IRE, conduit dans le dialogue et la confiance entre la tutelle et les directeurs des EFE, qui ont une connaissance approfondie des réalités du terrain. Des propositions ont été avancées par les directeurs, qui retiennent cette réforme comme nécessaire pour corriger certaines incohérences. Elle souhaite également que soient prises en compte les situations individuelles, dans le cadre d'un dossier complexe à traiter, nécessitant d'évaluer l'ensemble des conséquences à court et moyen termes de cette réforme. La directrice de l'EFR fait part de sa surprise quant aux modalités de convocation des directeurs des EFE par la tutelle le 4 février dernier, des discussions ayant été ouvertes en décembre 2019 et les directeurs n'ayant été ni sollicités ni informés depuis lors. La directrice de l'EFR regrette que la réouverture du dossier ne se soit pas accompagnée d'un dialogue constructif avec les directeurs des EFE et espère que la prochaine réunion permettra d'avancer sur la voie de cette réforme dans un esprit d'écoute.

La séance est close à 16h30.

Motion déposée par les personnels métropolitains de l'EFR au CA de l'EFR du 10 mars 2022

Par la présente motion, que nous déposons auprès du Conseil d'Administration du 10 mars 2022, nous, personnels métropolitains de l'École française de Rome, entendons exprimer nos vives inquiétudes face au projet de réforme des indemnités de résidence à l'étranger (IRE) mené par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et aux risques imminents de détérioration de notre statut indemnitaire qui en découlera.

Ce projet, présenté comme « abouti » par les représentants du ministère aux cinq directeurs des Écoles françaises à l'étranger le 4 février 2022 ne résulte d'aucune concertation préalable, ce que nous dénonçons vivement et publiquement.

Si nous convenons de la nécessité de reconnaître toutes les fonctions et les missions au sein de notre institution à leur juste valeur, nous exprimons notre défiance vis-à-vis de :

- la méthode employée pour conduire ce projet de réforme, sans concertation avec les directions des Écoles, pourtant à même de fournir tous les éléments propres à chaque école et chaque catégorie de personnel.
- une mise en œuvre qui ne permet pas d'appréhender le problème dans toute sa complexité, se limitant au seul alignement avec le personnel CNRS et ne tenant pas compte de l'organisation et de la nature spécifique de notre établissement.
- le calendrier adopté, qui ne laisse aucune latitude aux agents concernés pour réagir et être force de proposition.

Constatant que la modification du régime indemnitaire proposée par ce projet de réforme ne relève d'aucune réflexion générale et réforme commune à l'ensemble des ministères dont dépendent des agents de droit public français en poste à l'étranger, nous rappelons qu'il est du ressort de l'État de veiller à ne pas renforcer les différences de traitement à l'étranger entre des personnels relevant de ministères différents.

Dans le contexte des récentes crises économique et sanitaire, il nous paraît aussi essentiel de rappeler que le renchérissement du coût de la vie en Italie et en particulier dans sa capitale, Rome, n'a jamais été compensé par les mesures de bouclier et de protection prises en métropole pour en limiter les impacts. La récente crise géopolitique mondiale a en outre pour conséquence directe en Italie une augmentation des prix de l'énergie qui se prolongera durablement, contribuant à alimenter nos craintes.

Nos inquiétudes concernant cette réforme sont donc fondées d'une part sur le risque de mettre en péril de manière définitive l'attractivité de notre établissement, et d'autre part de voir s'écrouler davantage notre pouvoir d'achat, en constante diminution depuis plusieurs années.

Enfin, nous exprimons notre inquiétude sur le devenir du dossier qui sera discuté lors de la prochaine rencontre entre le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et les directeurs des Écoles françaises le 15 mars prochain. Ces délais très contraints, imposés par le Ministère, ne permettent en aucun cas une diffusion convenable du dossier aux personnels métropolitains directement impactés par cette réforme, empêchant de fait toute concertation productive entre les personnels des Écoles françaises à l'Étranger et leur ministère de tutelle.

Nous, personnels métropolitains de l'École française de Rome, demandons donc au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation l'ouverture d'un dialogue serein et constructif avec notre direction afin que soient prises en compte nos réelles conditions de vie et de travail, dans toute leur diversité et leur spécificité, de chacune des catégories de personnels.

Nous demandons que la présente motion soit inscrite au procès-verbal du conseil d'administration de l'École française de Rome.

Motion déposée par les personnels métropolitains des EFE au CA de l'EFR du 10 mars 2022

Nous, personnels titulaires et contractuels de droit public français des Écoles françaises à l'étranger, École française de Rome, École française d'Athènes, Casa de Velázquez, Institut français d'Archéologie orientale du Caire, École française d'Extrême-Orient, déposons tous ensemble la présente motion, en séance du Conseil d'administration de nos établissements respectifs, les 8, 10 et 14 mars 2022. Nous entendons dénoncer le projet de réforme des indemnités de résidence à l'étranger (IRE) tel que présenté le 4 février 2022 aux directeurs des Écoles françaises à l'étranger par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Sur la philosophie générale de la réforme, les textes actuellement en application (décret n° 67-290 du 28 mars 1967 et arrêté du 14 novembre 1969) doivent certes être révisés, en raison notamment de l'obsolescence de la terminologie des statuts et des fonctions et de l'absence de certains corps. Cependant, cette révision ne saurait se faire sans prendre en compte les corps et niveaux de compétences ou de responsabilités actuelles, ainsi que la spécificité de nos structures institutionnelles, qui sont des pôles d'excellence dont l'attractivité est directement menacée. Or, c'est précisément sur cette attractivité que le meilleur niveau de recrutement des personnels peut continuer à être garanti.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation se défend de vouloir procéder à une réforme des IRE par souci d'économies, il ressort pourtant clairement que cette motivation est au cœur de son projet. De fait, les changements de groupes induits par le projet de réforme vont dans le sens d'une diminution de revenus importante pour la très grande majorité des titulaires et contractuels de nos établissements, alors même que les IRE sont en baisse continue depuis deux ans, dans un contexte (économique, sanitaire et désormais d'instabilité géopolitique) qui justifierait pourtant, à l'inverse, leur augmentation. Nous pensons en particulier à la proportion importante des agents de nos établissements dont le niveau des IRE est à 15% (c'est-à-dire un abattement de 85%) et pour lesquels l'impact de cette réforme serait catastrophique et entraînerait inévitablement de nombreux départs difficiles à remplacer.

Ce projet de réforme répond à une logique de nivellement par le bas. De surcroît, la réforme pêche par l'oubli de plusieurs catégories de personnels, en même temps qu'elle pénalise tous les personnels récemment embauchés dans les fonctions concernées par une rétrogradation.

Outre l'arbitraire des changements de groupes envisagés, nous dénonçons le système de dégressivité des IRE en rappelant que l'IRE est exclusive de toute prime professionnelle. Ce système a pour conséquence que la rémunération des agents à 15% d'IRE est inférieure à celle qu'ils auraient en France métropolitaine. Nous demandons expressément sa révision.

La proposition de réforme n'étant pas acceptable en l'état, nous la rejetons avec force et affirmons notre détermination à nous opposer à son application éventuelle par toutes les voies légales existantes.

Nous demandons à ce que le texte de cette motion soit joint au PV du CA de chacun de nos établissements.